Cette carte est personnelle et doit être présentée par l'intéressé à toute convocation d'embauche.

Son détenteur ne peut refuser l'emploi

En cas d'embauche, cette carte doit être retournée à l'Office National de l'Emploi.

proposé correspondant à ses aptitudes professionnelles ou refuser de suivre un

cycle de formation qualifiante.

OFFICE NATIONAL DE L'EMPLOI MUTETE MWAN'OTHER PATRICK Directeur Provincial Adjoint